



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

GRÈVE JEUDI 22 MARS FONCTION PUBLIQUE

avec FSU, CGT, Solidaires, FO, FAFP, CGC, CFTC

**POUR LA DÉFENSE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU STATUT
GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES, DES EMPLOIS PUBLICS ET POUR
L'AUGMENTATION DES SALAIRES DES AGENT.ES PUBLICS**

Le RDV salarial

Lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 9 mars, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique, a annoncé qu'un rendez-vous salarial serait convoqué "à la mi juin".

La demande portée par la FSU avec l'intersyndicale des fonctionnaires a donc partiellement abouti, cette date pouvant permettre des discussions avant que les arbitrages budgétaires ne soient définitifs.

Cette annonce n'augure rien du contenu que le gouvernement mettra dans ces négociations salariales. La politique qu'a menée le gouvernement dans ce domaine depuis près d'un an n'a été qu'accumulation de mesures d'austérité, dégradant la situation des plus de 5 millions d'agent.e.s de la fonction publique. Avoir obtenu l'ouverture de ces discussions incite la FSU à amplifier sa campagne sur les salaires dans la Fonction publique, en lien avec la reconnaissance du travail des agent.e.s public.que.s au service de l'intérêt général.

La FSU appelle les agent.e.s public.que.s à se mettre massivement en grève le 22 mars pour exprimer leur attente de véritables réponses à l'urgence salariale dans la Fonction publique et ainsi peser sur ce rendez-vous salarial.

FONCTION PUBLIQUE

**LA FSU,
SE BAT**

22 mars :

**Grève et mobilisations
dans la Fonction publique
pour gagner la reconnaissance
de notre travail !**

Mouvement Intra

- ➔ Notre permanence est assurée du mardi au vendredi de 14h à 17h30
- ➔ Vos mails (snuepaquitaine@gmail.com) sont traités rapidement
- ➔ Les barres d'entrées se trouvent sur notre [Espace Mutations](#)
- ➔ Le site du rectorat de Bordeaux (siam) indique que le serveur sera ouvert à partir du 13 mars 2018 à 14h00. Ainsi les collègues concernés par le mouvement Intra peuvent :
 - Consulter les postes vacants et les postes spécifiques (vacants ou non)
 - Consulter et éventuellement modifier leur dossier
 - Saisir leurs vœux de mutation
- ➔ **Planning des réunions Intra : convocation et demande d'autorisation d'absence sur notre [Espace Mutations](#)**

☐ **Le vendredi 16 mars 2018 de 14h à 18h.**

Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX

☐ **Le Vendredi 16 mars 2018 de 12h à 14h.**

ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac / Salle E 104.

☐ **Le lundi 19 mars 2018 de 9h à 12h.**

LP André CAMPA, 29 Avenue Joliot Curie, 64110 Jurançon

☐ **Le mardi 20 mars 2018 de 14h à 17h.**

LP Marcel Dassault, 3 Rue Châteaubriand, 33695 Mérignac

☐ **Le mardi 20 mars 2018 de 14h à 17h.**

Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX

☐ **Le mercredi 21 mars 2018 de 14h à 17h.**

Lycée Borda de Dax, 7 Avenue Paul Doumer, 40100 Dax

☐ **Le mercredi 21 mars 2018 de 14h à 17h.**

Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX

☐ **Le vendredi 23 mars 2018 de 12h à 14h.**

ESPE, 160, av de Verdun - 33 705 Mérignac / Salle E 104.

☐ **Le vendredi 23 mars 2018 de 14h à 17h.**

Au local syndical 26 Rue Paul MAMERT 33800 BORDEAUX

Comme chaque année nos commissaires paritaires restent à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. Et surtout leur transmettre vos projets avant validation définitive.

RETRAITÉS

UN 15 MARS A LA HAUTEUR DE LA COLÈRE DES RETRAITÉ·ES

NON À LA BAISSÉ DES PENSIONS :
Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

A l'appel du groupe des neuf (UCR.CGT, FSU, UCR FO, CFTC, CGC, UNIRS Solidaires ; FGR-FP, UNRPA, LSR) les retraité·es sont appelés à manifester dans toute la France. De son côté l'UNSA retraité appelle aussi à la mobilisation et rejoint l'appel des 9 dans certains départements.

Le contexte est connu et reconnu par tous : sociologues, économistes, politiques... la hausse de la CSG de 1,7 point au premier janvier s'est traduite par une coupe sombre sans précédent du pouvoir d'achat. Cette ponction fait suite à des mesures multiples : gel des pensions, fiscalité, taxes qui appauvrissent les retraité-e-s et conduisent à leur paupérisation. Quant aux 4 millions de retraité-e-s exonérés de CSG ils sont maintenus dans des difficultés de vie extrêmes et indignes.

Provocation supplémentaire du gouvernement, ce ne sont ni les très hauts salaires ni les actionnaires qui sont dans le collimateur et appelés à plus de solidarité, mais les retraité·es percevant plus de 1 200 € par mois qui seraient des « aisés » et appelés à des efforts pour les salariés sans que le patronat ne mette la main à la poche sur les salaires ! C'est inacceptable.

Jamais à court d'une entrevue médiatique, le Président de la République, comme plusieurs de ses ministres, persiste à mépriser 25% de la population en refusant de recevoir ses représentants.

A juste titre les retraité·es sont en colère. Ces derniers jours, les médias de toute nature donnent un large écho de cette colère et des conséquences de la hausse de la CSG. La campagne d'action (28 septembre, carte de vœux, interpellation des élus...) menée par le groupe des neuf a pris sa part dans cette prise de conscience des médias.

**ATTENTION
AUX PICKPOCKETS**

ILS SONT AU GOUVERNEMENT
ILS AGISSENT DANS L'OMBRE
ILS NOUS FONT LES POCHEs.

**FONCTIONNAIRE,
SI VOUS EN VOYEZ UN,
N'HÉSITÉZ PAS
À NOUS LE SIGNALER.**

**Et vous croyez qu'on allait
se laisser faire les poches
sans crier au voleur ?**

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



Vous préconisez de rendre plus facile le passage du scolaire vers l'apprentissage en fin de seconde Bac Pro et de première Bac Pro. Sigrid Gérardin, [co-secrétaire générale du Snuép Fsu](#), évoque « une mise en concurrence brutale de la voie professionnelle scolaire et de l'apprentissage ». [Selon son syndicat](#), « quasiment l'ensemble des mesures font des lycées professionnels des “sas” pour préparer les jeunes, non pas à un métier, mais à entrer en apprentissage ». Que répondez-vous ?

Céline Calvez : C'est un mauvais procès qu'on nous fait là. Oui, nous souhaitons offrir cette possibilité de changer de voie, oui il faut encourager l'apprentissage, mais à aucun moment nous ne disons vouloir mettre tout le monde en apprentissage ! Par ailleurs, aller vers l'apprentissage n'empêche pas non plus de revenir ensuite vers le lycée professionnel. De la même manière, nous préconisons le développement des parcours mixtes en développant les Unités de formation par apprentissage dans les lycées professionnels. Nous avons aussi pu observer les résultats probants des réseaux d'établissements, de campus des métiers et des qualifications. Ceux-ci créent des dynamiques de groupe dont sont souvent privés les apprentis qui sont bien davantage que les lycéens dans une relation interpersonnelle avec leurs maîtres d'apprentissage. Mais, contrairement à ce que j'ai pu lire, nous n'avons pas imaginé mettre ensemble des apprentis et lycéens dans la même classe.

Nous confirmons que le rapport Calvez / Marcon qui sert de cadre aux mesures qui seront annoncées fin mars, préconise de soumettre l'ensemble de la voie professionnelle scolaire à l'objectif de développement de l'apprentissage. Cette réforme aura donc des conséquences graves sur les conditions d'études des jeunes et sur les conditions de travail des personnels, pourtant déjà bien dégradées depuis la réforme du bac pro 3 ans. À terme et si on laisse faire, ce sont nos statuts qui seront remis en cause et la formation professionnelle qui sera exclue du service public d'éducation. Ci-dessous quelques préconisations du rapport :

- *En classe de 2nde, l'élève précise son **choix de spécialité** au sein de la famille de métiers qu'il a choisie à l'issue du collège. À la fin de la 2nde, il opte pour une **modalité de formation** (scolaire ou apprentissage) ;*
- *En classe de 1ère, l'élève prépare son choix qu'il fera en terminale entre poursuite d'études ou insertion professionnelle. À l'issue de la 1ère, il opte pour une **modalité de formation** (scolaire ou apprentissage) ;*
- *Définir un **projet d'alternance par filière de formation** en lien avec les branches professionnelles, dans lequel seront explicitement prévues les compétences développées au sein de l'entreprise ainsi que la complémentarité entre les deux voies de formation : voie scolaire et apprentissage. Ce projet d'alternance sera formalisé au sein du projet d'établissement.*
- *Favoriser le développement des parcours mixtes en développant de façon significative les unités de formation par apprentissage (UFA) dans les lycées professionnels.*

Une analyse complète des préconisations Calvez / Marcon se trouve sur notre [site](#).

Hors Classe

La circulaire nationale ([Espace Gérer sa carrière](#)) précise que la constitution des dossiers se fait exclusivement via le portail de services i-Prof.

L'application i-Prof permet à chaque agent d'accéder à son dossier d'avancement de grade qui reprend les principaux éléments de sa situation administrative et professionnelle et offre une interface entre les personnels et l'administration en permettant la consultation, la mise à jour et le traitement des informations relatives à la situation de l'agent.

L'attention des personnels doit donc être appelée sur la nécessité d'actualiser et d'enrichir les données figurant dans leur dossier en saisissant dans le menu « Votre CV », les différentes données qualitatives les concernant. En cas d'informations erronées, il appartient à l'agent de les signaler au gestionnaire académique dans les délais utiles afin qu'elles soient corrigées.

La circulaire académique ([Espace Gérer sa carrière](#)) reprend le cadre général fixé par la circulaire nationale, puis elle précise les conditions de recueil des avis qui se déclinent en 3 catégories. A l'issue de la phase de constitution des dossiers par les ayant droit, les chefs d'établissements et les inspecteurs formuleront un avis via I-Prof à compter du jeudi 22mars jusqu'au mardi 4 avril.

Comparaison européenne de la voie professionnelle

D'après les travaux du CEREQ, présentés par Emmanuel Quenson, directeur scientifique du CEREQ, le 8 février 2018 à Paris lors du colloque SNUEP-FSU, deux pays ont comme modèle l'apprentissage : l'Allemagne et la Suisse. En Angleterre et dans les pays Scandinaves, c'est le modèle français par l'école qui a été choisi pour l'enseignement professionnel.

En Allemagne, il y a une corrélation entre l'entreprise et l'école et la régulation se fait avec les entreprises et les syndicats. C'est pourquoi, les connaissances des apprentis allemands sont transférables d'une entreprise à une autre. En Suisse, l'apprentissage est ancré dans la société mais son image est moins bonne dans les cantons francophones.

Dans les 2 systèmes, l'orientation vers l'enseignement professionnel est précoce (vers 11-12 ans) et très sélectif. Depuis les années 2000, ces systèmes sont en tension. En Allemagne, les élèves préfèrent avoir un bac et faire des études supérieures. Les places sont maintenant prises par des jeunes issus de l'immigration mais ces dernières baissent car le ralentissement économique a fait que les patrons ont préféré avoir des apprentis post-bacs. En Suisse, la période de transition avant d'entrer en apprentissage est longue et les futurs apprentis suivent une formation. Les entreprises préfèrent de plus en plus prendre ces jeunes qui sortent de formation car ils sont moins jeunes et ont plus de connaissances. Néanmoins, comme en Allemagne, l'apprentissage est surtout destiné aux milieux modestes et aux jeunes issus de l'immigration.

Emmanuel Quenson insiste pour dire que la comparaison est difficile avec le modèle français car dans les deux autres pays ce sont les entreprises qui financent l'apprentissage alors qu'en France c'est les fonds publics qui financent. De plus, lors de la concertation sur l'apprentissage qui vient de se tenir, les patrons ont réitéré le fait qu'ils ne veulent pas payer l'apprentissage et qu'ils ne voulaient pas de nos jeunes sans être accompagnés financièrement !! Pourquoi se priver !

Géraldine Jousseume